

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01^{er} JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01^{er} juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 26 juin 2019)

PRESENTS (es) : Mesdames DESSOY, MOINDJIE, TILLY, CAILLAT
Messieurs GILLET, FERY, BINET, PIGER, LECLERC, GOURDIER, LE BOT,
ARZILLIER, BAUDOU

ABSENTS (es) : Mme DEVILLE (pouvoir à Mme TILLY), M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESSOY)

Madame Valérie MOINDJIE a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 19/2019 : **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local**

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la circulaire du 29 février 2019 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Préfet fixera par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT, consistant à créer et répartir trois sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles et Witry-les-Reims,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- d'adopter l'accord local fixant à 208 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims ;
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Organisation du Tour de France

Madame le Maire informe le conseil municipal que les arrêtés de stationnement et de circulation ont été pris pour le Tour de France, la circulation sera donc fermée le lundi 08 juillet de 11h30 à 20h00. Les ballots de paille et les barrières seront installés dès le vendredi 05 juillet par les bénévoles. Le département distribuera des casquettes et des drapeaux aux spectateurs. L'étape du Tour de France sera retransmise sur un écran géant dans la salle des fêtes de la commune.

Rapport des commissions

Commission aménagement et entretien : La tondeuse achetée il y a une vingtaine d'années ne fonctionne plus, Monsieur Arzillier présente le devis de sa réparation qui s'élève à 1 500 € et son remplacement pour un montant de 2 300 €. Le conseil municipal opte pour le remplacement de la tondeuse.

La pyramide pour enfants a été installée, nous sommes dans l'attente de l'agrément de SOCOTEC pour la mettre en service.

La cuisinière sera installée le mercredi 3 juillet dans la matinée.

Les travaux de la bibliothèque débiteront le 09 juillet, le montant du devis du démoissage et du nettoyage de la toiture est de 1 184.83 € et le ravalement des façades de 22 022.00 €. La couleur des façades sera la même que celles de la mairie.

Commission communication : le bulletin municipal est prêt à être distribué.

Commission sociale : Madame Caillat et Madame Moindjie ont appelé les personnes seules de plus de 80 ans afin de leur proposer leur service dans le cadre du plan canicule.

Questions diverses

- Madame le Maire fait le point sur le projet de restauration de l'église, Monsieur GISSINGER est venu en Mairie pour un diagnostic plus affiné. Les travaux commenceront avant la fin de l'année.
- L'information pour le repas du 14 juillet paraîtra cette semaine, des jeux seront organisés pour cette journée.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 2 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 22h30.

Les Mesneux, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,

Any Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019 :

| | | | |
|------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| MME DESOY | M. GILLET | M. ARZILLIER | M. GOURDIER |
| M. BAUDOU | M. SEVERIN | MME CAILLAT | MME DEVILLE |
| M. FERY | MME TILLY | M. LE BOT | M. LECLERC |
| M. BINET | MME MOINDJIE | M. PIGER | |